TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS 2021

Séance du 24 août 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 24 août 2021 à la salle du SORGUE à PIERREPONT à 18h00
Convoqué le 18 août 2021

Extrait : 21-34 APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2021

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- P MOSCATO (BAZAILLES) –AZZARA JF (BEUVEILE) – GUILLIN P (BEUVEILLE)- DIDIER F (COLMEY-FLABEUVILLE)- GEORGES D (DONCOURT LES LONGUYON)- J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) –E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- G GERARD (LONGUYON) – J MERSCH (LONGUYON) – PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)–E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (ALLONDRELLE) - NEVEU Damien (CHARENCY)- BIANCHI G (GRAND FAILLY) – LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** FOULON NATHALIE (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON) – RAULET ETIENNE (LONGUYON) à BIANCHI GHISLAIN (GRAND FAILLY) - DELATTRE BERNADETTE (OTHE) à CLAUDET Eric (ALLONDRELLE LA MALMAISON) -FAIETA MICHEL (PIERREPONT) à MOINEAUX JAMES (PIERREPONT)-

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25/08/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 AOUT 2021

Le président,

A l'appel des candidatures D PIEDFER, délégué communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

La rédaction définitive est ratifiée en séance le 24 aout 2021

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 40 POUR 1 ABSTENTION

Approuve la rédaction du PV du 23/06/2021

Extrait : 21-35 Décision modificative n°2-2021 – Budget Général

Cette Décision modificative est nécessitée par des régularisations imposées par la Trésorerie

La balance d'entrée fait apparaitre un solde créditeur au compte 4582 de 0.20 €. Après recherches, il s'avère que cette somme provient du budget 65004 asst T2L et de l'opération de la step de Signeulx

Les mandats payés étaient de 96 330,62 € et il a été refacturé 96 330,82 €.

Afin de régulariser ces 20 centimes, il est nécessaire de passer la DM suivante :

Article 4581 Fonction 811 : 0.20€

Article 021 virement section de fonctionnement Fonction 01 : 0.20€

Article 023 virement d'investissement Fonction 01 : 0.20€

Article 7788 Fonction 01 : 0.20€

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Approuve la DM N°2/2021 – BUDGET GENERAL

Extrait : 21-36 RIFSEEP – mise à jour du régime indemnitaire

Le Président propose de retenir les montants IFSE annuels maximums suivants par cadre d'emplois (comprenant indemnité de régisseur)

Adjoints administratifs territoriaux

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe *
3	0	29	5 220.00€
2	30	50	9 000.00€
1	51	63	11 340.00€

Adjoints techniques territoriaux

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe *
4	0	7	976.50€
3	8	15	2092.50€
2	16	23	3726.00€
1	24	35	5 670.00€

Adjoints territoriaux d'animation

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe
4		9	2 373.50€
3	10	19	5 010.75€
2	20	29	7 647.88€
1	30	43	11 340.00€

Attachés territoriaux

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*
1		30	18 105.00€

Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*
3		31	5 529.39€
2	32	63	11 237.16€
1	64	98	17 480.00€

Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives NT

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*
4		5	3 496.01€
3	6	11	7 691.22€
2	12	17	11 886.42€
1	18	25	17 480.00€

Rédacteurs territoriaux

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*
3		31	5 529.39€
2	32	63	11 237.16€
1	64	98	17 480.00€

Rédacteurs territoriaux NT

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*
4		5	3 496.01€
3	6	11	7 691.22€
2	12	17	11 886.42€
1	18	25	17 480.00€

*Les montants sont proratisés selon la quotité du temps de travail.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide

- De modifier l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus,
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Extrait : 21-37 ADHESION –ADM54- APPLICATION INTRAMUROS

Qu'est-ce qu' IntraMuros ?
IntraMuros est **l'application mobile de référence** pour les collectivités permettant d'informer, d'alerter et de faire participer les habitants à la vie locale.
C'est un outil de communication territorial sur lequel vont collaborer la communauté de communes, les communes et l'ensemble des acteurs locaux (associations, commerces, établissements scolaires, déchetterie, etc…).

Cette **solution globale et citoyenne** permet d'éviter la multiplication et le cloisonnement des outils numériques sur un territoire.

Pour qui ?
IntraMuros est adapté à **toutes les tailles de collectivités.**
L'application permettant une grande souplesse dans son paramétrage, les communes peuvent activer l'ensemble des fonctionnalités disponibles ou uniquement les services dont elles ont

besoin.

En outre, la philosophie IntraMuros axée sur une vision du territoire intercommunal et géographique crée un maillage d'information efficace dont bénéficient les utilisateurs.

En finalité, toutes les communes ont un intérêt à proposer cette application à leurs administrés puisqu'à minima, ceux-ci auront ainsi sous la main tous les renseignements de leur commune.
Mais le potentiel de cette application est bien plus grand car le compte communal sera en réalité la porte d'entrée pour l'habitant lui permettant d'accéder à toutes les informations de son bassin de vie.

Dans quel but ?
- **Améliorer la diffusion d'information** en proposant la solution de communication la plus aboutie et la plus pertinente actuellement.
- **Dynamiser** le territoire et l'image des communes membres
- **Créer une synergie** entre tous les acteurs locaux
- **Favoriser l'inclusion numérique** et citoyenne des habitants

Quel est le rôle de l'ADM54 ?
Le service informatique de l'ADM54 est l'interlocuteur privilégié dans le département concernant cette application mobile.
L'ADM54 assure la formation, l'accompagnement et **le support utilisateur**

Quelques informations diverses :
- Les intercommunalités bénéficient d'un tarif avantageux incluant le compte EPCI et tous les comptes communaux de leur territoire.
Cela signifie que lorsqu'une intercommunalité souscrit à IntraMuros via l'ADM54, cela ouvre automatiquement les comptes pour **l'ensemble des communes de son territoire.**

- L'ADM54 propose aux intercommunalités la **gratuité** jusqu'au 31/12/2021.
une subvention de 80% est accordée aux Intercommunalités adhérentes sur le plan de relance pour les années 2022-2023-2024

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 36 POUR 3 CONTRE 2 ABSTENTION

Approuve la signature de la convention de partenariat jusqu'en 2024 et adhère à l'application INTRAMUROS proposée par l'ADM 54
Autorise le Président à solliciter les subventions éligibles sur le fonds du plan de relance.

Extrait : 21-38 Règlement intérieur Déchetterie – Tarifs d'utilisation 2021

Il a été proposé à la commission OM un projet de règlement intérieur de la déchetterie intercommunale. Ce règlement, en annexe, impose des conditions d'utilisation, des conditions d'accès ou encore des conditions financières.

Suite aux diverses remarques et propositions faites au cours de cette commission du 9 JUIN. Il est proposé au Conseil de valider ce règlement intérieur, de fixer les tarifs figurant dans l'annexe financière et ce à compter du 1er octobre 2021.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 33 POUR 3 CONTRE 5 ABSTENTION

Approuve le règlement intérieur de la déchetterie tel que présenté et valide l'annexe financière pour les tarifs à appliquer à compter du 1er octobre

Extrait : 21-39 Modification statuts SAE BOISMONT – compétence GEMA

Par délibération du 10 juin 2021, le Syndicat d'Assainissement de BOISMONT a décidé à l'unanimité de ses membres de céder la compétence GEMAPI à la CCCPH et à la CCT2L

Le retrait ou le changement de statuts est subordonné à **l'accord des conseils des membres dans des conditions de majorité qualifiée** *(application combinée des articles L.5711-1, L.5211-19, alinéa 2 et L.5211-5 du code général des collectivités territoriales)*, c'est à dire :

- 2/3 des conseils des membres représentant la moitié au moins de la population totale du syndicat,
- ou la moitié des conseils des membres représentant 2/3 de la population.

Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils des membres dont la population est supérieure au 1/4 de la population totale concernée.

Le conseil dispose d'un délai de **3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical** pour se prononcer sur le retrait envisagé. **A défaut** de délibération dans ce délai, la décision est réputée **défavorable** *(application combinée des articles L.5711-1 et L.5211-19, alinéa 2 du code général des collectivités territoriales).*

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, A l'unanimité,

Décide de valider la modification des statuts du SAE Boismont et d'accepter le transfert de la compétence GEMAPI

Fait à LONGUYON le 25/08/2021

Extrait : 21-40 PACTE FINANCIER ET FISCAL- PACTE DE GOUVERNANCE

Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement en séance du 18 mars 2021.

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres ;

Le cabinet d'études ECOFINANCE peut aider l'intercommunalité à réaliser cette étude en 3 phases diagnostic de l'existant, leviers d'optimisation, prospectives et rédaction d'un pacte financier et fiscal.

Il appartiendra au Conseil d'autoriser le Président à engager cette étude

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 37 POUR 4 ABSTENTION

Décide de missionner le cabinet ECOFINANCE pour réaliser ces 3 phases destinées à élaborer un pacte de gouvernance, financier et fiscal entre la T2L et ses communes membres

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS 2021

Séance du 22 décembre 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 22 décembre 2021 à la salle BRASSENS de Longuyon à 19h00
Convoqué le 16 décembre 2021

Extrait : 21-41 APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AOUT 2021

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)-GRETHEN P (CHARENCY VEZIN) –GEORGES D (DONCOURT LES LONGUYON)- J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) –E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- N FOULON (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) – D PIEDFER (LONGUYON) – L HOUSSON (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)– J MERSCH (LONGUYON) – PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)–E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)-A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)– L VERRON (VILLE HOUDLEMONT)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : BIANCHI G (GRAND FAILLY) - PALIARGUES J (HAN DEVANT PIERREPONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JL WOJCIK à JP JACQUE (LONGUYON) - C PERCHERON à M POLLRATZKY (LONGUYON)- C LECOINTRE à D PIEDFER (LONGUYON)- A DYE PELISSON (Villers la Chèvre) à JJ PIERRET (Montigny sur Chiers)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 23/12/2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 16 DECEMBRE 2021 Le président,

---

A l'appel des candidatures D PIEDFER, délégué communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

La rédaction définitive est ratifiée en séance le 22 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide de ratifier la rédaction du PV du conseil communautaire du 24/08/2021

Extrait : 21-42 : DECISION MODIFICATIVE 2021- BUDGET GENERAL-MFS

Il est nécessaire de passer la décision suivante

ARTICLE		OPERATION	FONCTION
2151	VOIRIE	822	- 53 000€
2313	CONSTRUCTION	2101 MFS 048	+ 34 000€

2184	MOBILIER	2101 MFS	048	+ 11 500€
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	2101 MFS		+ 7 500€

Le Conseil sera chargé de valider cette décision modificative

Le Conseil Communautaire,

AVEC 34 POUR 1 ABSTENTION

Décide de valider cette DM

Extrait : 21-43 : DECISION MODIFICATIVE 2021- BUDGET GENERAL-MSP

Il est nécessaire pour mandater le plan Sécurité de la maison de santé de réaliser une décision modificative suivante :

ARTICLE	**OPERATION**	**FONCTION**	
21738 constructions	1902 CRECHE	64 CRECHE	- 2 705 €
2313 CONSTR	1501 MAISON DE SANTE	51 SANTE	+ 2 705 €

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
AVEC 34 POUR 1 ABSTENTION
Décide de valider cette DM

Extrait : 21-44 : DECISION MODIFICATIVE 2021- BUDGET GENERAL-SIEP

Il est nécessaire de prendre une délibération de modification du montant de l'excédent de résultat 2019 du budget assainissement minoré d'une décote de 2.5%.

➔ Resultat de fonctionnement 2019 :	523 574.38€
➔ Facture Cal Villers la Chèvre redevance 2019 :	127 017,18€

Il était prévu de verser la somme de :

Résultat exploitation de l'exercice 2019	523 574.38€
Minoration de 2.5%	-13 089.36€
Sous total	510 485,02€
Facture assainissement Villers la chèvre 2019	127 017.18€
TOTAL	**383 467.84 €**

Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité,
Décide de valider cette DM

Extrait : 21-45 : DECISION MODIFICATIVE 2021- BUDGET GENERAL- SINISTRE INONDATIONS MSP

OUVERTURE DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE - SUITE à DEGAT DES EAUX AVEC REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE

ARTICLE	**FONCTION**	
615221 BATIMENTS PUBLIC	51 SANTE	+ 118 758 €
615232 RESEAUX	814 EP	+ 19 158 €
615232 RESEAUX	824 AMEN URBAIN	+ 11 555 €

7788 PRODUITS EXCEPT DIVERS	51 SANTE	+ 106 831 €
7788 PRODUITS EXCEPT DIVERS	814 EP	+ 17 240 €
7788 PRODUITS EXCEPT DIVERS	824 AMEN URBAIN	+ 10 400 €
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	413 PISCINE	+ 15 000 €

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide de valider cette DM

Extrait : 21-46 : DECISION MODIFICATIVE 2021- BUDGET OM

Il est nécessaire de passer la décision modificative suivante :

ARTICLE	**FONCTION**	
74751 subventions GFP de rattachement	812 OM	+ 42 000€
7478 subventions autres organismes	812 OM	+ 7 000€
611 contrats de prestation de services	812 OM	+ 30 000€
65548 Autres contributions	812 OM	+ 19 000€

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
AVEC 34 POUR CONTRE 1 ABSTENTION
Décide de valider cette DM

Extrait : 21-47 : MOTION cdg54-FORMATION SECRETAIRE DE MAIRIE

Depuis 2018, le CDG54 en partenariat avec l'ADM 54 et l'université de Lorraine coordonne un cursus diplômant dénommé « Diplôme universitaire Secrétaire de mairie- gestionnaire administratif ».

Le positionnement de Pôle Emploi, partenaire financier historique de ce dispositif de formation, ne permet plus d'envisager l'intégration des demandeurs d'emploi dans le prochain cursus.

Sensible aux enjeux du Territoire

Le Président du CDG54 souhaite attirer l'attention du Conseil communautaire et le remercie pour son fidèle appui sur un sujet majeur de l'emploi des territoires.

Le Conseil d'administration du CDG54 a approuvé la motion ci-dessous visant à sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs politiques et publics concernés du département 54 et de la Région Grand Est. Cette motion projette les difficultés croissantes pour recruter des secrétaires de mairie formés et qualifiés .

CDG 21/33 – MOTION VOTEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE MEURTHE & MOSELLE LE 20 SEPTEMBRE 2021

D'ici 2026 et le début du prochain mandat municipal, plus de 150 secrétaires de mairie, en poste dans des communes de Meurthe-et-Moselle, seront concernés par un départ à la retraite. A l'échelle nationale, ce sont 42% des secrétaires de mairie qui partiront à la retraite dans les dix prochaines années.

Le métier de secrétaire de mairie, peu valorisé et complexe, souffre d'un réel manque d'attractivité et les mairies font aujourd'hui face à une pénurie sans disposer de moyens pour y remédier.

Compte tenu du fort taux de renouvellement de ce métier indispensable et pour répondre aux attentes des communes en manque de personnel formé et qualifié, le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé, en 2018, en partenariat avec l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle et l'Université de Lorraine, de mettre en place un cursus diplômant dénommé « Diplôme universitaire Secrétaire de mairie – Gestionnaire administratif ». Ce projet a également été appuyé par la Communauté de communes de Mad et Moselle qui dispose d'un service mutualisé de secrétaires de mairie, pour lequel elle a été récompensée en 2018 par Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Collectivités territoriales du Prix Territoria Or dans la catégorie Ressources Humaines.

La formation des secrétaires de mairie affiche d'excellents résultats tant en terme de retour à l'emploi (86% de taux d'insertion depuis sa mise en place) que de services apportés à la population. Elle intègre toutes les dimensions indispensables à l'exercice technique et complexe de ce métier. La délivrance d'un diplôme universitaire, qualifiant et certifiant, est une véritable reconnaissance de la profession. Cette formation est une réponse concrète et pragmatique aux défis de l'emploi dans les territoires ruraux.

Toutefois, à l'horizon 2022, le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle rencontre des difficultés pour assurer la pérennité de l'accès à la formation des demandeurs d'emploi, à l'instar d'autres centres de gestion (par exemple les Centres de gestion de Corrèze, de Creuse et de Haute-Vienne).

En effet, Pôle Emploi renonce à mobiliser ses modes de financement historiques qui couvraient l'intégralité des coûts de formation, en imposant une participation financière indexée sur ses dispositifs nationaux (AFPR ou POEI). Ces dispositifs hypothèquent l'accès à la formation car :

- ils engendrent des coûts avec des restes à charge importants pour le futur employeur

- ils comportent des contingences horaires de formation : 400 heures maximum de formation, alors que le diplôme universitaire s'étale sur 580 heures

- ils imposent une embauche préalable à la formation et entravent toute possibilité de recrutement en cours de formation, sachant que les périodes de stage sont les plus propices à l'intégration dans l'emploi.

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20210920-2133-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2021

Au regard des nouvelles contingences retenues par les services de Pôle Emploi, l'accès des demandeurs d'emploi à la formation 2022 est incertain. Le déploiement de cette formation qui donne une véritable assise professionnelle à des personnes en recherche d'emploi vacille.

Le conseil d'administration du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle souligne l'intérêt de ce dispositif alliant insertion professionnelle et maintien du service public local. Cette formation doit rester accessible aux demandeurs d'emploi et être pérennisée. Il est inconcevable que les communes rurales ne puissent plus à terme recruter des personnes qualifiées issues d'un tel parcours.

Le conseil d'administration du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle appelle l'ensemble de ses partenaires Pôle Emploi, AGEFIPH, FIPHFP à maintenir leurs engagements financiers.

Il soutient la démarche de la Fédération Nationale des Centres De Gestion de la fonction publique territoriale, de l'Association des maires ruraux, de l'Association des maires de France qui ont alerté Madame Amélie de Montchalin, Ministre de la transformation et de la fonction publique et apporté, au début de l'année 2021, une contribution sur le thème « Secrétaires de mairie et CDG » dans le cadre du projet de rénovation des carrières des secrétaires de mairie engagé par le Gouvernement.

Il confirme la volonté d'inscrire le diplôme universitaire au Répertoire National de Certification Professionnelle, en adéquation avec la politique nationale de développement de l'apprentissage.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle demande à son Président de :

- saisir la Direction Régionale de Pôle Emploi afin qu'elle adapte sa politique publique d'accès à la formation des demandeurs d'emploi pour être en phase avec les attentes des territoires ruraux,
- solliciter la Région Grand Est, premier financeur public et pilote des formations professionnelles,
- alerter Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, ainsi que les parlementaires du département sur les difficultés rencontrées.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

soutient cette motion

Extrait : 21-48 : COMPETENCE MOBILITE- REFUS D ADHERER AU SMITRAL

La CCT2L dispose de la compétence mobilité depuis le 1er Juillet. A ce titre, elle l'exerce seule. Une étude avait été faite par le SMITRAL pour développer le transport à la carte sur le territoire. A ce jour ce service n'est pas utilisé sur la T2L. Il pourrait être réalisé sur le modèle associatif à moindre coût.

Il appartiendra au Conseil de se prononcer sur un exercice de compétence propre à la T2L et de rejeter une délégation de cette compétence au SMITRAL.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 33 POUR 2 ABSTENTIONS

Décide de ne pas adhérer au SMITRAL pour l'exercice de sa compétence mobilité

Extrait : 21-49 : SUBVENTION 2021 - PIMMS

Le PIMMS Médiation du Grand Longwy est un lieu d'accueil et d'écoute du public, vivant et ouvert, implanté dans le quartier, dont l'accès est libre à tous et sans exclusivité. C'est un relais d'information, d'accompagnement, d'aide à la prévention et à la résolution des difficultés administratives et financières rencontrées par les habitants. Il facilite ainsi l'utilisation des services des entreprises et organismes partenaires. Le Pimms a réalisé des permanences en 2021 sur le territoire de la T2L à raison d'une convention de partenariat. La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les parties, notamment sur la tenue de permanences par le PIMMS Médiation du Grand Longwy, en les locaux de la mairie de Longuyon. Tous les usagers du territoire de la T2L peuvent également avoir accès aux services du PIMMS en les locaux de la mairie et de la future MFS

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide d'autoriser le président à signer la convention pour l'année 2021 et de verser à l'association 3000€

Extrait : 21-50 : AGAPE – désignation de délégués

En raison de la modification des statuts de l'AGAPE, et conformément aux délibérations prises antérieurement par le conseil communautaire il appartiendra au conseil de désigner un 4ème délégué- Pour mémoire :

4 délégués : Mr Jacque, Mr Pierret, Mr Saunier

2 administrateurs : Mr Jacque + Mr Saunier

M PIERRET fait part de sa démission permettant ainsi la désignation de deux délégués candidats

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

Désigne J MOINNEAUX et E GILLARDIN délégués à l'AGAPE représentant la T2L

Extrait : 21-51 : TARIFS PUBLICS 2022

∗Ordures ménagères

120L	240L	360L	770L	400L (composteur)
25€	35€	55€	160€	50€

*** Aire d'accueil des gens du voyage**

OBJET	**TARIF 2021**	**TARIF 2022**
Redevance Journalière forfaitaire d'occupation	4.20 €	
Caution	105,00 €	
Fluides :		
KWh d'électricité/emplacement	0.18 €/KWh	
m^3 d'eau	4.00 €/m^3	
Pénalités journalières par jour d'infraction	51,00 €	

Grille tarifaire
Tarification du matériel détérioré

Liste non exhaustive :
Si un élément non listé était dégradé ou détérioré, La Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais ou/et la société gestionnaire ACGV Services se réserve le droit d'en estimer le coût.

BLOC SANITAIRE :	
Tuyauterie, plomberie	60,00 €
Pommeau de douche	50,00 €
Chasse d'eau	200,00 €
Robinet évier	150,00 €
Porcelaine WC à la turque	280,00 €
Chauffe-eau	330,00 €
Porte	900,00 €
Serrure (complète avec poignée)	380,00 €
Barillet	80,00 €
Mitigeur douche	145,00 €
Bac à laver (évier)	250,00 €

Eclairage bloc sanitaire	50,00 €
Graffiti, tag	15,00 €
Insalubrité des sanitaires	20,00 €
EMPLACEMENT :	
Trou dans le sol	30,00 €
Etendoir	150,00 €
Fil à linge	10 €
Compteur eau/électricité	870,00 €
Prise d'eau	110,00 €
Prise électrique	50,00 €
Trou dans les murs	50,00 €
Clé	10,00 €

- **Tarifs Périscolaires**

Longuyon

		MATIN		MIDI	SOIR		
		7h30 - à l'école	7h - à l'école	11h30 - 13h30	De l'école - 17h30	De l'école - 18h30	De l'école - 19h
Régime général, fonctionnaires salariés de l'état	QF < = 1000 €	1,55 €	2,25 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €	3,90 €
	QF > 1000 €	1,60 €	2,30 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €	4,00 €
Autres (MSA, SNCF)	QF < = 1000 €	2,00 €	3,00 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €	5,00 €
	QF > 1000 €	2,05 €	3,05 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €	5,10 €

Regroupement scolaire Saint-Jean-Les-Longuyon/ Grand-Failly

		MATIN 07H30 à 08h30	MIDI 12h00 à 13h30	SOIR 16h00 à 17h00	16h00 à 18h00
Régime général, fonctionnaires salariés de l'état	QF < = 1000 €	1,55 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €
	QF > 1000 €	1,60 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €
Autres (MSA, SNCF)	QF < = 1000 €	2,00 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €
	QF > 1000 €	2,05 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €

Regroupement scolaire Pierrepont/Beuveille

		MATIN 7h15 - à l'école	MIDI 11h55 - 13h30	SOIR De l'école - 17h00	De l'école - 18h00	De l'école - 18h30
Régime général, fonctionnaires salariés de l'état	QF < = 1000 €	1,55 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €	3,90 €
	QF > 1000 €	1,60 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €	4,00 €
Autres (MSA, SNCF)	QF < = 1000 €	2,00 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €	5,00 €
	QF > 1000 €	2,05 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €	5,10 €

Regroupement scolaire Tellancourt

		MATIN 7h30 - 8h30	MATIN 7h15 - 8h30	MIDI 11h30 - 13h10	SOIR 16h10 - 17h10	16h10 - 18h10	16h10 - 18h30
Régime général, fonctionnaires salariés de l'état	QF < = 1000 €	1,55 €	1,95 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €	3,65 €
	QF > 1000 €	1,60 €	2,00 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €	3,75 €
Autres (MSA, SNCF)	QF < = 1000 €	2,00 €	2,50 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €	4,70 €
	QF > 1000 €	2,05 €	2,55 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €	4,80 €

Regroupement scolaire Viviers-Sur-Chiers Revémont, Braumont et Centre

		MATIN 7h30 - à l'école	MIDI 11h30 - 13h15	SOIR De l'école - 17h00	De l'école - 18h00
Régime général, fonctionnaires salariés de l'état	QF < = 1000 €	1,55 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €
	QF > 1000 €	1,60 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €
Autres (MSA, SNCF)	QF < = 1000 €	2,00 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €
	QF > 1000 €	2,05 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €

Rpi Charency-Vezin, Allondrelle-la-Malmaison, Colmey

		MATIN De 7h00 à l'arrivée à l'école	MATIN 7h30 à 8h30 ou 7h00 à 8h00	MIDI	SOIR 15h50 à 16h50 ou 16h10 à 17h10	15h50 à 17h50 ou de 16h10 à 18h10	15h50 à 19h00 ou de 16h10 à 19h00
Régime général, fonctionnaires salariés de l'état	QF < = 1000 €	2,25 €	1,55 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €	4,65 €
	QF > 1000 €	2,30 €	1,60 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €	4,80 €
Autres (MSA, SNCF)	QF < = 1000 €	3,00 €	2,00 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €	6,00 €
	QF > 1000 €	3,05 €	2,05 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €	6,15 €

Mercredis éducatifs

T2L

		Mercredi 1/2 journée sans repas	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi journée sans repas	Mercredi journée avec repas
Régime général, fonctionnaires salariés de l'état	QF < = 1000 €	3,00 €	6,50 €	5,60 €	9,00 €
	QF > 1000 €	3,10 €	6,60 €	5,70 €	9,10 €
Autres (MSA, SNCF)	QF < = 1000 €	5,65 €	9,15 €	8,25 €	11,65 €
	QF > 1000 €	5,75 €	9,25 €	8,35 €	11,75 €

Hors T2L, *proposition de 2€ de plus*.

		Mercredi 1/2 journée sans repas	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi journée sans repas	Mercredi journée avec repas
Régime général, fonctionnaires salariés de l'état	QF < = 1000 €	5,00 €	8,50 €	7,60 €	11,00 €
	QF > 1000 €	5,10 €	8,60 €	7,70 €	11,10 €
Autres (MSA, SNCF)	QF < = 1000 €	7,65 €	11,15 €	10,25 €	13,65 €
	QF > 1000 €	7,75 €	11,25 €	10,35 €	13,75 €

Tarifs Piscine 2022

Il convient de prendre une nouvelle délibération fixant les tarifs d'entrée à la piscine à compter du 1er janvier 2022.

	TARIFS
ENFANT CARTE X10	13,50
ENFANT TICKET X1	1,60
ADULTE CARTE X10	26,50
ADULTE CARTE X20	48,50
ADULTE CARTE X30	71,00
ADULTE TICKET X1	2,90
BONNET DE BAIN	1,10
AQUABIKE-AQUATRAINING CARTE X10	110,00
AQUABIKE-AQUATRAINING TICKET X1	12,70
NATATION ADULTE - AQUAGYM CARTE X10	60,00
NATATION ADULTE - AQUAGYM CARTE X30	160,00
NATATION ADULTE - AQUAGYM TICKET X1	6,80
NATATION ENFANT CARTE X30	140,00
COLLEGE ST CHRETIENNE	1,05
NATATION SCOLAIRE T2L	0,95
NATATION SCOLAIRE HORS T2L	1,65
LIGUE CONTRE LE CANCER	27,00
PLONGEE BAT DIVE	30,00
CENTRE AERE	1,60

CARTE DE COURS ENFANT UNITE 4,67

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré
A l'unanimité,
AVEC 31 POUR 4 ABSTENTIONS
Décide de MAINTENIR les tarifs 2021 ci-dessus et de les appliquer pour l'année 2022
Décide d'instaurer un tarif enfant extérieur à la T2L pour les mercredis éducatifs
à appliquer au 1er janvier 2022 suivant :

		Mercredi 1/2 journée sans repas	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi journée sans repas	Mercredi journée avec repas
Régime général, fonctionnaires salariés de l'état	QF < = 1000 €	5,00 €	8,50 €	7,60 €	11,00 €
	QF > 1000 €	5,10 €	8,60 €	7,70 €	11,10 €
Autres (MSA, SNCF)	QF < = 1000 €	7,65 €	11,15 €	10,25 €	13,65 €
	QF > 1000 €	7,75 €	11,25 €	10,35 €	13,75 €

Extrait : 21-52 : Personnel –BONS CADEAUX

Des agents de la collectivité peuvent être amenés à rencontrer des évènements tout au long de leur carrière et notamment l'obtention de médailles du travail. A ce titre, la T2L ne dispose pas de délibération permettant l'octroit de bon ou de cadeau pour ces occasions.
Il appartiendra au conseil de se prononcer sur ces propositions :

MARIAGE	Agent • 1 composition
DECES	Parent d'un agent (Ascendant ou descendant) 1 gerbe
Médaillés	Bon cadeau de 160€ + diplôme +médaille

RETRAITE	Agent • Bon ou cadeau 150€

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide d'adopter ces propositions de bons cadeaux

Extrait : 21-53 : PERSONNEL- MODIFICATION-TRANSFORMATION- CREATION DE POSTES

En raison d'avancement de grade, de promotion, de réussite au concours ou de recrutements directs à l'occasion d'un remplacement ou d'un surcroit d'activités

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide de

- Transformer un poste d'adjoint administratif territorial 35h en adjoint administratif principal de 2ème classe 35h
- Créer 10 postes CUI/PEC d'une durée hebdomadaire variant de 20h à 35h pour parer au besoin croissant en personnel du service périscolaire ; il s'agit d'un estimatif annuel du besoin financés entre 40 et 75% par POLE EMPLOI en fonction des critères d'éligibilité

Extrait : 21-54 : Siac – Modification statutaire -

Vu l'arrêté InterPréfectoral en date du 09 septembre 2019 autorisant le retrait de la communauté d'agglomération de Longwy du syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers et de ses affluents (SIAC),

Vu la délibération n°19-70 en date du 12 août 2019 de la Communauté de Communes Terre de Lorraine du Longuyonnais, les délégués communautaires marquant le souhait du Président de confier la compétence GEMAPI au SIAC sur l'ensemble de son périmètre,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 08/11/2021 validant la réduction des compétences du Syndicat d'Epuration de Boismont et Mercy-le-Bas par restitution de la compétence « environnement » aux communautés de communes Coeur du Pays Haut et Terre Lorraine du Longuyonnais,

Considérant le changement d'adresse des bureaux du SIAC depuis 6 ans, impliquant la régularisation du siège social,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 36 POUR 1 ABSTENTION

Décide

* d'approuver ces modifications statutaires, à savoir :

- autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes Terre de Lorraine du Longuyonnais pour l'ensemble de son périmètre,

- **modifier l'article 2, l'adresse du siège social du SIAC se situera au 1 Place de l'Hôtel de Ville, 54260 LONGUYON,**

- **modifier l'article 7 relative à la représentation des élus portant la représentation des membres à 2 délégués titulaires et 1 suppléant, par tranche d'habitants de 2001 jusqu'à 20 000 habitants, puis à 1 délégué supplémentaire par tranche de 10 000 habitants,**

- **Choisir la représentation par tranche d'habitants des communautés de communes membres et abandonne la représentation par substitution pour celle étant adhérente sur la totalité de leur périmètre.**

- **De renouveler sa volonté de transférer la gestion de sa compétence GEMAPI au SIAC pour l'ensemble de son périmètre**

- De solliciter les communes ayant des conseillers municipaux délégués de se désister (1 titulaire et 5 suppléants) pour parvenir à une représentation de 10 titulaires et 6 suppléants.

Extrait : 21-55 : Décisions du Président sur délégations du conseil communautaire -

Le Conseil Communautaire, par délibération n° 20-34 en date du 15/07/2020 a délégué au Président, pour la durée de son mandat, toute ou partie de ses attributions.

Le Président est donc en capacité de décider sans en référer au Conseil dans le cadre de ses attributions.

Le Président est tenu d'informer des décisions prises sur délégation au cours des réunions obligatoires du Conseil (CGCT, art.L.2122-23).

Le CGCT ne prévoit pas de formalisme particulier à ce « rendu-compte », de telle sorte qu'il peut être présenté oralement par le Président ou, au contraire, faire l'objet d'un document récapitulant les décisions prises sur délégation.

Le Président rend compte, après épuisement de l'ordre du jour, à chacune des séances, à travers les questions diverses, des décisions qu'il a prises et de l'évolution des dossiers.

Les décisions prises depuis le dernier conseil du 24/08/2021 concernent les matières suivantes : (décisions consultables dans le dossier)

- **<u>Marché groupement électricité</u>**

Depuis le 01/10/2021, Total énergie a contractualisé avec la T2L pour son groupement de commandes concernant l'Electricité pour un tarif de 0.66 fixe jusqu'au 31/12/2023.

- **Marché Voirie**

REFECTION DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES, PROGRAMME 2021 : OUVERTURE DES PLIS, 30/09/2021 à 14h30

Entreprise	OFFRE DE PRIX			DC1	DC2	CCAP	CCTP	Mémoire technique	Note finale
	€ HT	€ TTC	note 100 %					note/100 %	
COLAS	186 200,20 €	223 440,24 €	0,81	X	X	X	X	1	1,81
EUROVIA	150 974,40 €	181,169,28	1,00	X	X	X	X	1	2,00
TPPH	277 350,60 €	332 820,72 €	0,54	X	X	X	X	1	1,54
TP COLLE	193 805,10 €	232 556,12 €	0,78	X	X	X	X	1	1,78

Etaient présents : R.JENNESON, C.LAURENT, P.MOSCATO,M.FAETA, R.SAUNIER, J.WEISS

Etai(en)t éxcusé(s) : JP.JACQUE

Le marché est attribué à l'entreprise EUROVIA à l'unanimité
Un délai de 18 jours est fixé entre la bnotification des refus et l'attribution du marché.

- **Avenant FRANCAS**

Reprise des sites périscolaires du Rpi Charency-Vezin / Allondrelle / Colmey à partir de septembre 2020 avec reprise progressive d'une partie du personnel.

Suppression d'un poste d'animateur sur le site de Longuyon en novembre 2020.

Reprise du site de restauration scolaire de Saint-Jean les Longuyon à partir de janvier 2021 avec reprise d'une partie du personnel.

Suppression d'un poste d'animateur sur le site de Viviers sur Chiers en février 2021.

Le tout pour un cout supplémentaire de 288 509€ ttc

- **Gestion de l'aire des gens du voyage**

En fonction du tableau d'analyse joint, le choix du prestataire c'est porté sur la société ACGV services notre actuel prestataire pour le prix de 50 676,00€ ht pour une année. Le marché adapté étant passé pour 3 ans

- **Prestation de dératisation des avaloirs du territoire**

La prestation de service est assurée par Hygiène Est Pest control. Cette prestation comprend :

- Un contrôle de l'ensemble du territoire pour 8 250€ ht
- La dératisation des tampons consommé pour 5,50€ ht le tampon
- Un contrôle de l'aire des gens du voyage pour 350€ ht
- La désinsectisation de la piscine sur demande pour 180€ ht

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 36 POUR 1 ABSTENTION

Prend acte des décisions prises sur délégations du conseil par le Président